

Lettre d'information - novembre 2023

Projet agrivoltaïque de Bancheraud

Commune de Gouzon (23230)

Edito

Le projet se situe sur la commune de Gouzon, au lieu-dit « Bancheraud », à proximité d'un poste de raccordement existant depuis 2020 et distant de 3,7 km.

Il s'agit d'un projet agrivoltaïque : c'est à dire qu'il permettra d'associer sur une même parcelle, une production électrique solaire et une activité pastorale (élevage de moutons) sur 22 ha de prairies permanentes, actuellement pâturées par les bovins du propriétaire exploitant, et plus anciennement par des ovins.

Le parc solaire devrait permettre de produire 19 GWh sur 22 ha, ce qui correspond à la consommation électrique de plus de 4 000 foyers (soit l'équivalent de la commune d'Aubusson) et parallèlement d'élever un troupeau de 100 à 150 brebis. Le projet s'inscrit entièrement dans les critères de développement des projets énoncés dans la doctrine départementale élaborée par les Services de l'Etat avec la Chambre d'Agriculture de la Creuse.

Carte d'identité du projet



Surface envisagée : 22 hectares de prairies pâturables

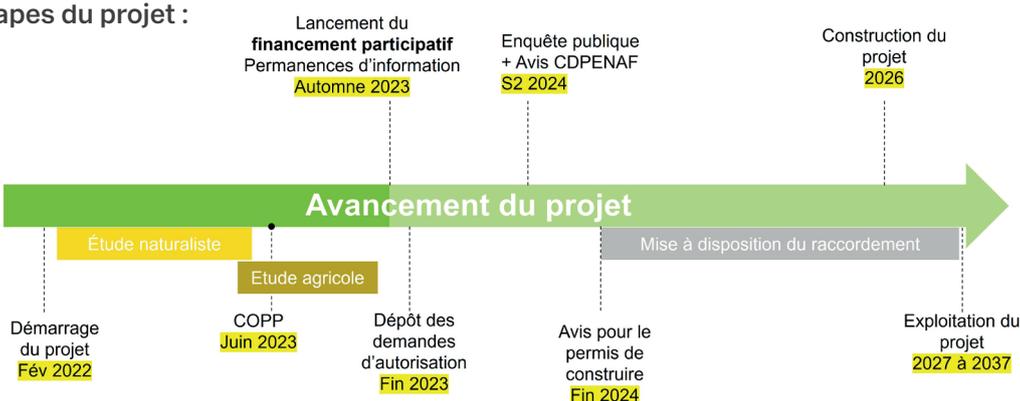


Puissance du projet : 14 MWc pour une production estimée à 19 GWh



Equivalent de la consommation électrique de : 4 000 foyers (chauffage inclus)

Les grandes étapes du projet :



Financement participatif

Une **campagne de financement participatif** sera ouverte pour donner la possibilité aux intéressés et futurs riverains du projet d'être impliqués dans la transition énergétique des territoires, tout en en percevant les retombées financières positives. **Vous souhaitez en savoir plus ?**

Permanence d'information publique

Vendredi 24 novembre de 16h à 20h à l'espace Beaune de Gouzon, dans la salle Sourdille

Objectif : vous informer et recueillir vos questions.



Le projet agricole : retour aux sources

En raison de sa surface (22 ha), le projet agrivoltaïque est soumis à une étude obligatoire visant à définir un véritable projet agricole et assurer sa viabilité. Le propriétaire des parcelles concernées est le seul exploitant sur la zone, via le GAEC Candoret. Jusqu'à présent, les parcelles étaient exploitées en prairies permanentes (17 ha) et temporaires (5 ha), fauchées et pâturées par des bovins.

Le futur projet agrivoltaïque va permettre à cette exploitation agricole, suite à l'arrêt de l'atelier ovin il y a une dizaine d'années, de reprendre une activité historique en menant conjointement une production électrique et un élevage d'ovins (100 à 150 têtes), avec une autonomie conservée en ressource fourragère. Un suivi agronomique étroit de la ressource fourragère sera mené, habituellement confié aux Chambres d'Agriculture du territoire.

Une bergerie, équipée d'une toiture photovoltaïque, sera construite et mise à disposition de l'exploitant, et des clôtures de 2 m de haut seront mises en place autour des parcelles pour sécuriser l'installation, permettant dans le même temps de protéger le troupeau face aux éventuels prédateurs.



Avec ce projet, je relance une production historique du GAEC sur des parcelles à vocation de pâturage uniquement, représentant 9,5 % de la surface agricole de l'exploitation. J'attends par ailleurs des retours positifs sur la préservation de la ressource en eau par l'ombrage apporté sur la parcelle, pour le bon développement de la ressource fourragère notamment au cours d'épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents. Le projet me permettra par ailleurs de dégager les moyens financiers nécessaires pour la création d'un emploi, ressource indispensable pour la surveillance du cheptel. Idéalement situé en face des bâtiments de la ferme, le projet sera accompagné de l'installation d'une bergerie sur site. » Romain CANDORET, exploitant du GAEC et futur exploitant sur la centrale agrivoltaïque de Bancheraud.



Et côté environnemental ?

D'un point de vue environnemental et paysager, des études ont été menées par des bureaux d'études indépendants sur 1 année complète, entre 2022 et 2023. Ainsi, **les végétations caractéristiques de zones humides, les secteurs boisés (bocages emblématiques du secteur) et autres habitats sensibles présents en bordure de site seront évités dans le périmètre du projet.** Par ailleurs, le maillage historique des chemins ruraux caractéristique de ce secteur de la Brande de Lande, sera entièrement préservé via la mise en place de deux enceintes clôturées.

D'un point de vue paysager, le futur parc présente peu de co-visibilités, en raison du faible nombre d'habitations environnantes. Aucune vue ne sera possible depuis l'Etang des Landes situé à 3 km du site. Les haies bordant déjà le site serviront de brise-vue naturel, qui pourra être renforcé le long de la route départementale via le développement spontané de la végétation existante.

Le saviez-vous ?

Faire paître des moutons sous des panneaux solaires légèrement surélevés permet de leur apporter de l'ombre en cas de fortes chaleurs et un abri contre les intempéries. Par ailleurs, la présence de panneaux solaires sur prairies permet de diminuer l'évapotranspiration des plantes. On constate ainsi sous ce type d'installation, une augmentation de la production fourragère en période de sécheresse.



Vous avez des questions ou des remarques ? Contactez-nous !



Jeanne PINTART, Cheffe de projets solaires
07 64 88 23 65
jeanne.pintart@baywa-re.fr



Pour en savoir-plus, rendez-vous sur la page internet du projet en flashant le QR Code !